



UNITAID et taxe de solidarité sur le trafic aérien

Interpellation – 10 décembre 2014

A la Conférence de Monterrey de 2002, l'idée de mécanismes de financement innovants pour lutter contre la pauvreté mondiale et ses conséquences sanitaires fut évoquée pour la première fois. L'objectif était de prélever des montants dans des domaines qui profitent énormément de la mondialisation (comme le trafic aérien ou les transactions financières) et où une telle taxe resterait insignifiante pour le consommateur.

En ce sens, l'organisation UNITAID fut officiellement créée par le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni en 2006. Basée à Genève et hébergée à l'OMS, l'organisation tire plus de 50% de ses fonds d'une taxe sur les billets d'avion (taxe de solidarité sur le trafic aérien, « taxe Chirac ») instaurée dans plusieurs pays ayant adopté des lois qui imposent 1 euro par billet d'avion. Avec ces montants, elle renforce des programmes de santé dans le monde pour lutter contre le VIH, le paludisme ou encore la tuberculose. UNITAID, en collaboration avec divers partenaires (Unicef, MSF, OMS,...), combat donc avec efficacité ces maladies qui font chaque année des millions de morts.

D'autres pays, comme la Norvège, ont fait le choix d'une participation à UNITAID en privilégiant la réallocation de ressources par le biais de la taxe sur le CO2.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le CF n'envisage-t-il pas que la Suisse, où est basé UNITAID, participe à l'avenir à ce programme ?
2. Lors des réponses à la motion Rennwald (10.3749) et auparavant aux interventions Sommaruga (05.3325 et 05.1184), le CF s'était montré opposé à l'instauration d'une taxe de solidarité sur le trafic aérien. Vu la dynamique internationale et les besoins de financements (notamment dans la lutte contre les effets négatifs du changement climatique), le CF n'estime-t-il pas opportun de reprendre cette réflexion ?
3. Comment se positionne le CF par rapport au système mis en place en Norvège qui impose les différentes sources d'énergies à des taux différents, en privilégiant la réallocation à UNITAID de ressources obtenues par la taxe CO2 prélevée sur le kérosène ?
4. Quels mécanismes de solidarité innovants sont actuellement en discussion sur le plan international pour mobiliser des ressources financières additionnelles s'ajoutant aux moyens budgétaires ordinaires ?